



Approuvé le 17.10.24
Modification simplifiée n°1
24.09.2025

- Zones Urbaines (U)**
- Ua : zone urbaine centrale
 - Ub : zone urbaine pavillonnaire
 - Uep : zone urbaine équipée aux équipements publics et/ou services d'intérêt collectif
 - Ui : Zone d'activités industrielles (avec sous-secteur Uia)

- Zones A Urbaniser (AU)**
- 1AUh : Zone à urbaniser.
Les chiffres h1, h2... indiquent l'ordre des ouvertures à l'urbanisation des zones (phasage).

- Zones Agricoles (A)**
- A : zone agricole
 - Ap : zone agricole inconstructible

- Zones naturelles et forestières (N)**
- N : zone naturelle
 - Nt : zone naturelle dédiée au tourisme
 - Ne : zone dédié aux énergies renouvelables
 - NCo : zone naturelle de corridor écologique

- Autres trames**
- Emplacements réservés.
 - Zone humide protégée
 - Eléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique.
Trame verte (rivers)
 - Trame verte urbaine. Eléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Eléments de continuité écologique. Trame bleue
 - Secteurs faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
 - Secteur de protection des RDC commerciaux
 - Retrait minimal imposé pour les nouvelles constructions
 - Règles spécifiques pour la couleur des façades
 - Patrimoine bâti à préserver. Bâtiment à ne pas démolir.

- Les risques**
- Zone PSS (Plan des Surfaces Submersibles).

N°	Objet	Destinataire	N° des parcelles	Surface
ER1	Accès à la zone AU	Commune	AX193	470 m2
ER2	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY 29	400 m2
ER3	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY 29	500 m2
ER4	Valorisation de l'ancien musée du chapitre	Commune	BK04	2800 m2
ER5	Création d'une aire de camping cars	Grand Narbonne	BK08	0,7 ha
ER6	Stationnements et espace public	Commune	AD 46	1100m2
ER7	Stationnements et espace public	Grand Narbonne	BK53	2100 m2
ER8	Stationnements et espace public	Grand Narbonne	BK53	3200 m2
ER9	Accès à la zone agricole	Commune	AD 218	110 m2
ER10	Stationnements et espace public	Commune	AY 29	1300 m2
ER11	Création des voies d'accès et du giratoire	Grand Narbonne	BK 05, BK09, BK10, BK11, BK15, BK19, BK20, BK22, BK24, BK28, BK32, BK60, BK78	1,3 ha
ER12	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY30, AY36, AY23, AY22, AY20, AY38, AY37, AY43, AY44, AY46, AY62, AY63, AY44, AY45	Largeur 5m
ER13	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AX 206 - 204 - 207, BA 50, BA 47, BA 68, BA 46, BA 45, BA 44, BA 43, BA 42, BA 40, BB 36 - 35, BB 31, BB 29, BB 28, BH 22	Largeur 5m
ER14	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AX 70	125 m2
ER15	Stationnement et circulation en double sens	Commune	AA 226	200 m2
ER16	Création de conteneurs enterrés	Commune	BE 036	150 m2



Mairie de Saint Nazaire d'Aude



Pièce n°3.1.2.

Règlement graphique

Le Somail

Echelle 1/2500

© L'Atelier AVB_V.Berti



L'Atelier AVB
Le Génésis
97, rue de Freyr,
34 000 Montpellier
v.berti@latelier-avb.fr
06 63 93 65 33



JD Urbanisme
849 Route de Frans
69 400 Villefranche-sur-Saône
06 49 62 78 29

Approuvé le 17.10.24
Modification simplifiée n°1
24.09.2025

Zones Urbaines (U)

- Ua : zone urbaine centrale
- Ub : zone urbaine pavillonnaire
- Uep : zone urbaine équipée aux équipements publics et/ou services d'intérêt collectif
- Ui : Zone d'activités industrielles (avec sous-secteur Uia)

Zones A Urbaniser (AU)

- 1AUh : Zone à urbaniser.
Les chiffres h1; h2.. indiquent l'ordre des ouvertures à l'urbanisation des zones (phasage).

Zones Agricoles (A)

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole inconstructible

Zones naturelles et forestières (N)

- N : zone naturelle
- Nt: zone naturelle dédiée au tourisme
- Ne : zone dédié aux énergies renouvelables

Autres trames

- Emplacements réservés.
- Zone humide protégée
- Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique.
Trame verte (ripisylve)
- Trame verte urbaine
- Éléments de continuité écologique. Trame bleue
- Secteurs faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur de protection des RDC commerciaux

Número	Objet	Destinataire	N° des parcelles	Surface
ER1	Accès à la zone AU	Commune	AX193	470 m2
ER2	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY 29	400 m2
ER3	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY 29	500 m2
ER4	Valorisation de l'ancien musée du château	Commune	BK04	2800 m2
ER5	Création d'une aire de camping cars	Grand Narbonne	BK08	0,7 ha
ER6	Stationnements et espace public	Commune	AD 46	1100m2
ER7	Stationnements et espace public	Grand Narbonne	BK53	2100 m2
ER8	Stationnements et espace public	Grand Narbonne	BK53	3200 m2
ER9	Accès à la zone agricole	Commune	AD 218	110 m2
ER10	Stationnements et espace public	Commune	AY 29	1300 m2
ER11	Création des voies d'accès et du giratoire	Grand Narbonne	BK 05, BK09, BK10, BK11, BK15, BK19, BK20, BK23, BK24, BK25, BK32, BK40, BK78	1,3 ha
ER12	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY30, AY32, AY33, AY32, AY32, AY36, AY37, AY43, AY44, AY44, AY42, AY43, AY44, AZ35	Largeur 5m
ER13	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AX 206 - 204 - 207, BA 50, BA 49, BA 48, BA 46, BA 45, BA 44, BA 43, BA 42, BA 40, BB 36 - 32, BB 31, BB 29, BB 28, BB 22	Largeur 5m
ER14	Elargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AX 70	125 m2
ER15	Stationnement et circulation en double sens	Commune	AA 226	200 m2
ER16	Création de conteneurs enterrés	Commune	BE 036	150 m2



Mairie de Saint-Nazaire d'Aude



Pièce n°3.1.3.
Règlement graphique
Echelle communale

Echelle 1/5000

L'Atelier AVB
Le Général
977 rue de l'Église
34 000 Montpellier
v.montpellier@atelier-avb.fr
06 63 93 65 32

JD Urbanisme
649 Route de France
69 400 Villetaneuse-sur-Saône
06 49 62 78 29

Approuvé le 17.10.24
Modification simplifiée n°1
24.09.2025

Zones Urbaines (U)

- Ua : zone urbaine centrale
- Ub : zone urbaine pavillonnaire
- Uep : zone urbaine équipée aux équipements publics et/ou services d'intérêt collectif
- Ui : Zone d'activités industrielles (avec sous-secteur Uia)

Zones A Urbaniser (AU)

- 1AUh : Zone à urbaniser. Les chiffres h1, h2, indiquent l'ordre des ouvertures à l'urbanisation des zones (phasage).

Zones Agricoles (A)

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole inconstructible

Zones naturelles et forestières (N)

- N : zone naturelle
- Nt : zone naturelle dédiée au tourisme
- Ne : zone dédié aux énergies renouvelables
- NCo : zone naturelle de corridor écologique

Autres trames

- Emplacements réservés.
- Zone humide protégée
- Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique. Trame verte (rpisylvie)
- Trame verte urbaine. Éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments de continuité écologique. Trame bleue
- Secteurs faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur de protection des RDC commerciaux
- Retrait minimal imposé pour les nouvelles constructions
- Règles spécifiques pour la couleur des façades
- Patrimoine bâti à préserver. Bâtiment à ne pas démolir.

Les risques

- Zone PSS (Plan des Surfaces Submersibles).

N°	Objet	Destinataire	N° des parcelles	Surface
ER1	Accès à la zone AU	Commune	AX193	470 m2
ER2	Élargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY 29	400 m2
ER3	Élargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY 29	500 m2
ER4	Valorisation de l'ancien moulin du chapeau	Commune	BK04	2800 m2
ER5	Création d'une aire de camping cars	Grand Narbonne	BK08	0,7 ha
ER6	Stationnements et espace public	Commune	AD 46	1100m2
ER7	Stationnements et espace public	Grand Narbonne	BK53	2100 m2
ER8	Stationnements et espace public	Grand Narbonne	BK53	3200 m2
ER9	Accès à la zone agricole	Commune	AD 218	110 m2
ER10	Stationnements et espace public	Commune	AY 29	1300 m2
ER11	Création des voies d'accès et du graticole	Grand Narbonne	BK 05, BK09, BK10, BK11, BK15, BK19, BK20, BK23, BK24, BK26, BK32, BK60, BK78	1,3 ha
ER12	Élargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AY30, AY36, AY37, AY38, AY43, AY44, AY46, AY47, AY48, AY49, AY50, AY51, AY52, AY53, AY54, AY55, AY56, AY57, AY58, AY59, AY60, AY61, AY62, AY63, AY64, AY65, AY66, AY67, AY68, AY69, AY70, AY71, AY72, AY73, AY74, AY75, AY76, AY77, AY78, AY79, AY80, AY81, AY82, AY83, AY84, AY85, AY86, AY87, AY88, AY89, AY90, AY91, AY92, AY93, AY94, AY95, AY96, AY97, AY98, AY99, AY100	Largeur 5m
ER13	Élargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AX 206, 204, 207, BA 50, BA 49, BA 48, BA 46, BA 45, BA 44, BA 43, BA 42, BA 40, BB 36, 32, BB 31, BB 29, BB 28, BB 22	Largeur 5m
ER14	Élargissement de voirie et création de cheminement doux	Commune	AX 70	125 m2
ER15	Stationnement et circulation en double sens	Commune	AA 226	200 m2
ER16	Création de conteneurs enterrés	Commune	BE 036	150 m2